

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 16 juin 2021 à 13 h, par visioconférence.**

---

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président  
M. Simon Paquin, vice-président  
Mme Nathalie Bellavance  
M. Yan Maisonneuve  
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité  
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité, par intérim  
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable  
M. Alain De Choinière, chef de cabinet  
Me Jean-François Milot, greffier

Observatrice : Mme Nathalie Ricard

Absent : M. Alain Marcoux, directeur général

---

**CE-2021-661-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h.

---

**CE-2021-662-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2021-663-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 juin 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

---

**CE-2021-664-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 12 mai 2021.

---

**CE-2021-665-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne nomme monsieur Sylvain Dufresne, directeur de la Direction de l'incendie et directeur général adjoint,

services de proximité, par intérim, à titre de membre votant des comités de retraite des pompiers et des policiers, et ce, dès le 5 juillet 2021.

---

#### **CE-2021-666-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise la demande de tournage de la série télévisuelle humoristique « *Contre-Offre 2* », de Productions Pixcom inc., les 8 et 9 juillet 2021, entre approximativement 7 h et 22 h dans la résidence privée du 41 rue du Faîte-Boisé.

**QUE** les stationnements sur rue soient autorisés, conformément aux informations détaillées à la demande de la production et au dossier décisionnel.

---

#### **CE-2021-667-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif, suite à la recommandation d'appui de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET-2021-02-26/02), accepte le concept de l'ensemble du Plan d'aménagement transect 02 (PAT-02) dans le secteur Urbanova (projet Natura), Développement Altavista inc., incluant un terrain d'environ 17 500 mètres carrés pour une école primaire, sous la juridiction du Centre de services scolaire des Mille-Îles, et d'une partie du Golf Le Versant pour permettre la rue Marcel-De La-Sablonnière de rejoindre la côte de Terrebonne.

**QUE** la Direction du génie et de l'environnement soit mandatée, en collaboration avec la Direction du greffe et des affaires juridiques, afin de procéder à l'acquisition du terrain, d'une superficie d'environ 17 500 mètres carrés pour la future école primaire.

**QUE** la Direction générale soit mandatée pour transmettre copie de la présente résolution aux propriétaires du Golf Le Versant.

**QUE** la Direction de l'urbanisme durable poursuivre les étapes prévues pour l'approbation du PAT-02 selon le règlement numéro 1009 sur le Manuel d'urbanisme durable (MUD) d'Urbanova soit, de soumettre la demande au comité consultatif d'urbanisme (CCU) aux fins de recommandation au conseil municipal et, suivant l'approbation du PAT-02 par le conseil municipal, une modification réglementaire pour intégrer le PAT-02 sera requise.

---

#### **CE-2021-668-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise la demande de tournage de la docu-réalité « *Si on s'aimait* », de Productions Sosa III inc., le 19 juin 2021 (remis au 26 juin en cas de pluie), entre approximativement 12 h et 19 h, au Groupe Plein Air de Terrebonne (GPAT) / Côté Boisée, et ce, conformément aux informations détaillées à la demande de tournage et au dossier décisionnel.

---

## **CE-2021-669-REC**

### **Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal, sur recommandation de la Direction de l'administration et des finances, d'autoriser que soient et sont affectés, en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement, les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au 31 décembre 2020 pour un montant total de 122 033,57 \$, et ce, conformément à l'article 8, 3<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, LRQ,c.D-7.

**QUE** ledit montant total détaillé et présenté à l'annexe A joint au dossier décisionnel fasse partie intégrante de la présente résolution.

---

## **CE-2021-670-REC**

### **Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter la définition « **Travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque Judith-Jasmin** » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 774, soit l'objet n<sup>o</sup> 6, sous la rubrique « Maintien d'actif – mécanique et architecture ».

**QUE** les montants estimatifs de l'objet n<sup>o</sup> 6 seront de 265 000 \$ et 235 000 \$ pour des travaux ainsi qu'un montant de 30 000 \$ pour des honoraires professionnels.

**QUE** la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

---

## **CE-2021-671-DEC**

### **Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif autorise le président ou le vice-président ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'*Addenda à la convention préalable à la réalisation des travaux municipaux (Phase de conception) – Projet : Rue Marcel-De La Sablonnière* à intervenir avec Gab & Charplexe inc., incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QU'**une dépense de 212 538,19 \$, taxes incluses, soit autorisée pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA20-3042 conclue le 14 décembre 2020 (résolution du conseil municipal 666-12-2020) pour les services professionnels pour la préparation de plans et devis ainsi que des services durant la construction pour le projet de la rue « A » – secteur Urbanova avec la firme **EFEL EXPERTS-CONSEILS**, conditionnellement à la signature dudit addenda à la convention préalable.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

### **CE-2021-672-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser une dépense additionnelle de 99 663,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA17-3002 octroyé à **CONSTRUCTION LARCO INC.** pour le projet intitulé « Station de pompage Pôle de la Croisée et travaux connexes », majorant ainsi le montant du contrat initial de 2 155 781,02 \$, taxes incluses, à un montant total de 2 255 444,52 \$, taxes incluses.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

### **CE-2021-673-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise une dépense de 334 562,30 \$, taxes incluses, dans le cadre d'un avis de contribution financière à titre de compensation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le projet d'établissement d'une nouvelle station de traitement des eaux usées, STEP-StaRRE La Pinière, conformément à l'article 6 du règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH).

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

### **CE-2021-674-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne mandate la Direction du génie et de l'environnement afin de transmettre une demande écrite au ministère des Transports du Québec (MTQ) visant à analyser la possibilité de modifier le réseau de camionnage existant sur le chemin Comtois afin de permettre le transit entre l'avenue Claude-Léveillé et la montée Valiquette, tel que montré au plan joint au sommaire décisionnel et faisant partie intégrante de la présente résolution.

---

### **CE-2021-675-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 27 mai 2021.

---

### **CE-2021-676-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 27 mai 2021, recommande au conseil municipal d'accorder la demande de Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) suivante :

**PAE 2021-00200**

**PAT-02 pour le projet Natura dans le secteur Urbanova  
DÉVELOPPEMENT ALTA VISTA INC.**

**Avenue Pierre-Dansereau / Lots : 6 055 716 et 5 138 629**

**QUE** la Ville de Terrebonne autorise le PAE pour le transect PAT-02 du projet Natura, dans le secteur Urbanova, selon les plans réalisés par la firme Fahey, le plan projet de lotissement réalisé par Normand Fournier, arpenteur-géomètre, portant les minutes 27 611, ainsi que les documents de présentations du CCU du 6 et 27 mai 2021, et ce, conformément à l'annexe 2021-00200.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QUE** le projet devra prévoir un ratio de stationnement de deux (2) cases par unité de logement et que pour les habitations unifamiliales isolées, les cases de stationnement comptabilisées seront uniquement celles extérieures;
- b) **QUE** le nombre d'étages pour les zones identifiées de 4 à 15 étages soit réétudié lors de la rédaction du cadre réglementaire pour assurer une gradation harmonieuse tout en limitant les bâtiments de grande hauteur, et ce, en considérant les dispositions du secteur Alta Vista (T4-01) le long du boulevard Pierre-Dansereau; et
- c) **QUE** les travaux et ouvrages assujettis aux dispositions du règlement numéro 1009, sur le Manuel d'urbanisme durable (MUD) d'Urbanova concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), seront présentés pour fins de recommandation au CCU.

---

**CE-2021-677-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accorde un soutien financier de 250 000 \$, taxes incluses, à la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT), pour la réalisation d'un événement d'envergure destiné à l'ensemble des citoyens de Terrebonne, pour célébrer les festivités de la Fête nationale 2021.

**QUE** la SODECT soit autorisée à tenir toutes les activités pour la réalisation de l'événement du 23 au 25 juin 2021 inclusivement, dans le stationnement des Complexes Sportifs Terrebonne inc. (CST), situé au 2485 boulevard des Entreprises, dans le Vieux-Terrebonne et à l'Île-des-Moulins, et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et aux conditions mentionnées ci-dessous :

**1. Installation de structures, d'équipements et de chapiteaux**

Pour la tenue de l'événement, une scène SL 255 d'une dimension de 40' x 40', plusieurs chapiteaux et une remorque double d'une dimension de 10' x 36' pour les loges d'artistes seront installés dans le stationnement de la Cité du sport du 21 juin au 26 juin inclusivement.

À noter que les chapiteaux seront retenus par des blocs de béton pour éviter les trous causés par les pieux et que les équipements seront surveillés la nuit par une firme de sécurité du 21 au 23 juin et par le personnel du CST du 23 au 25 juin.

## **2. Vente de produits dérivés**

Les 23, 24 et 25 juin, il y aura vente ambulante de produits à l'effigie de la Fête nationale et de produits lumineux par l'entreprise Magic Light inc. (fournisseur exclusif).

## **3. Écrans géants**

L'installation de quatre (4) écrans géants sur l'ensemble du territoire du stationnement est autorisée, ainsi qu'un écran sur la scène, pour un total de cinq (5) écrans à la Cité du sport. Des places de stationnement seront réservées pour l'installation des quatre (4) premiers écrans. Des agents de sécurité seront sur place pour assurer la sécurité des équipements.

De plus, une firme de sécurité et le personnel du CST s'assureront de patrouiller les lieux de nuit afin d'assurer la sécurité des équipements.

## **4. Diffusion sonore**

La diffusion musicale par bande FM et par amplificateur est autorisée pendant la durée de l'événement et pendant les tests de son au CST ainsi que dans le Vieux-Terrebonne et à l'Île-des-Moulins.

## **5. Affichage et pavoisement**

La mise en place d'affiches de promotion et de signalisation sur les sites du CST, de l'île-des-Moulins et du Vieux-Terrebonne et dans leur périphérie est permise dès le 18 juin. Elles doivent être retirées dès la fin de cet événement.

## **6. Branchement électrique**

Le raccordement à des prises électriques du CST est autorisé sur le site, avec la présence d'un électricien.

Le raccordement à des prises électriques à l'Île-des-Moulins est autorisé sur le site, sans la présence d'un électricien.

## **7. Stationnements réservés**

L'ensemble des stationnements du CST est réservé pour la tenue de l'événement. Des affiches seront mises en place dès le lundi 7 juin pour indiquer que les stationnements seront fermés pour la tenue de l'événement et que des frais de remorquage seront en vigueur. Une section sera réservée pour la scène, les loges et le stationnement des artistes et des employés.

Les véhicules de production et de prestation de services sont autorisés à procéder à une livraison et/ou à se stationner sur l'Île-des-Moulins pour la durée de l'événement. Les véhicules autorisés seront clairement identifiés.

## **8. Gestion de la circulation sur le boulevard des Entreprises**

Durant les trois (3) jours de l'événement, la Direction de la police sera sur place pour faire la gestion de la circulation sur le boulevard des Entreprises afin d'assurer la fluidité avant et après l'événement.

## **9. Premiers soins et mesures d'urgence**

Durant les trois (3) jours d'événement, la compagnie Groupe sécurité C.L.B. sera sur place pour assurer les services de premiers soins avec défibrillateur. De plus, la Direction de l'incendie validera le plan d'évacuation et fera une vérification des installations le 22 juin en après-midi.

## **10. Vente et consommation d'alcool**

Durant les trois (3) jours de l'événement, la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur le site de l'Île-des-Moulins sont autorisées. La vente d'alcool est autorisée exclusivement par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM), et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, l'organisme devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra acheminer à la Direction du loisir et de la vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis d'alcool émis par la RACJ.

**QUE** la Direction de la police et la Direction de l'incendie soient chargées de l'application de la réglementation en vigueur du présent sommaire décisionnel et du maintien de l'ordre en général.

**QUE** le comité exécutif approuve le *Contrat – Fête nationale 2021* entre la Ville de Terrebonne et la SODECT établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier.

**QUE** le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit contrat, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

**CE-2021-678-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance soit et est levée à 13 h 25.

---

---

Président

---

Greffier